



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2016
Français
Original : espagnol

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Consell Nacional de Dones de Catalunya, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Déclaration soumise par Consell Nacional de Dones de Catalunya à l'occasion de la soixante et unième session de la Commission de la condition de la femme.

Le 8 mars 2016, l'Organisation internationale du Travail a publié un nouveau rapport sur les défis auxquels les femmes doivent faire face pour trouver et conserver un emploi décent. Ce rapport intitulé « Les femmes au travail, tendances 2016 », qui compile les données de 178 pays, montre à quel point les inégalités entre hommes et femmes persistent sur le marché mondial du travail, en matière de possibilités, de traitement et de résultats. Il appelle donc à s'attaquer à ces inégalités de toute urgence afin d'appliquer véritablement le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce programme compte 17 objectifs de développement durable (ODD), visant notamment à l'élimination de la pauvreté, à la lutte contre les inégalités, à l'autonomisation des femmes et à l'accès de tous à la santé, à l'éducation et à l'eau.

De nos jours, avoir un emploi ne suffit pas à échapper à la pauvreté. Il est donc nécessaire de concevoir des politiques économiques et des plans de développement qui promeuvent « une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » (ODD 8).

Condition des femmes en Catalogne

La situation des femmes en Catalogne ne diffère pas beaucoup de leur situation sur le marché du travail international. D'une manière générale, elles sont moins présentes sur le marché du travail rémunéré que les hommes. Le taux d'activité des femmes en Catalogne est inférieur de près de neuf points de pourcentage à celui des hommes, et lorsqu'elles ont un emploi, elles y consacrent moins de temps, 7 contrats à temps partiels sur 10 étant signés par des femmes. Cette réduction de leurs heures de travail rémunéré se fait sur leur propre initiative et les congés sans solde pour s'occuper des enfants sont pris, dans 97 % des cas, par des femmes. Cet engagement professionnel moindre s'explique en grande partie par la nécessité de concilier vie professionnelle et vie familiale, les tâches domestiques et les soins aux enfants restant encore l'apanage des femmes.

D'une manière similaire, la répartition des rôles en fonction du genre segmente les secteurs productifs du marché du travail rémunéré, en attribuant généralement aux femmes les tâches liées aux soins et aux services. Les femmes sont employées dans des secteurs et à des postes moins valorisés socialement que ceux traditionnellement considérés comme masculins, dans les domaines des soins et des services.

La discrimination et l'attribution de rôles selon le sexe font partie des différents éléments expliquant les inégalités en matière d'accès, de promotion et de jouissance de conditions de travail équitables.

Il en résulte que le salaire des femmes est en moyenne 25 % plus faible que celui des hommes. L'écart salarial est l'un des effets les plus facilement constatables de cette distribution sociétale des rôles ainsi que du machisme structurel prévalant encore dans la majorité des organisations et des entreprises, où les femmes se heurtent à des possibilités limitées de carrière professionnelle et de développement de leurs capacités.

Une autre conséquence de cette situation est l'écart au niveau des prestations sociales. Le système contributif de prestations espagnol pénalisant la non-participation au marché du travail, les hommes touchent une pension de retraite supérieure de 72 % à la moyenne de celle des femmes et de manière générale, les allocations des femmes sont inférieures de 40,5 % à celles des hommes.

Le Consell Nacional de Dones de Catalunya tire la sonnette d'alarme sur cette situation et sa dégradation suite à la crise. D'un côté, les réformes du travail ont assoupli le marché de l'emploi et détérioré les conditions de travail des groupes les plus vulnérables et des secteurs les plus précaires, majoritairement féminins. De l'autre, les politiques d'austérité imposées par l'Union européenne et la priorité absolue accordée au paiement de la dette par mandat constitutionnel se sont traduits par des coupes budgétaires des politiques sociales, notamment de celles de prise en charge de la dépendance, d'égalité, d'éducation, d'assainissement et de services sociaux.

Nous dénonçons le fait que les femmes soient les principales victimes de cette situation qui les affecte doublement : en tant que travailleuses, les secteurs affectés étant largement féminins, et en tant qu'utilisatrices de ces services.

Nous alertons sur le vieillissement croissant de la population catalane et sur les besoins en personnel soignant et en services pour les personnes âgées qui en découlent. Face à ce contexte de politiques d'austérité et à la persistance dans l'imaginaire collectif des rôles déterminés, il est prévisible que de nombreuses femmes abandonnent le marché du travail rémunéré pour la sphère privée des travaux de soins non rémunérés. À ce sujet, il faut également mentionner le rôle des femmes migrantes qui prennent en charge les besoins en soins des familles occidentales, bien souvent pour une faible rémunération, sans protection sociale et sans que leurs droits ne soient reconnus. Cette migration est à la base du phénomène appelé "chaîne mondiale du soin", d'autres réseaux de femmes prenant à leur tour en charge le soin des personnes que les migrantes ont laissé dans leur foyer d'origine.

En Catalogne, les foyers monoparentaux présentent un indice et des risques de pauvreté plus élevés que ceux des familles traditionnelles. Quatre personnes vivant dans un foyer avec un seul soutien de famille sur dix sont pauvres (40,01 %). En déterminant le profil-type des familles monoparentales, on observe à quel point la question du genre est fondamentale, 82 % de ces familles étant sous la responsabilité de femmes à faible niveau d'études et dont la situation économique est précaire.

Ainsi, de nombreuses familles monoparentales rencontrent de grandes difficultés à combiner vie familiale et professionnelle, en raison du manque ou de l'absence de politiques publiques d'assistance à leurs besoins, ce qui inscrit dans la durée la pauvreté de ces familles.

Il ne faut pas laisser de côté les travailleuses indépendantes, qui ont augmenté de 17 % au niveau national, 35 % des femmes actives faisant actuellement partie de cette catégorie. Elles sont victimes d'inégalités par rapport aux femmes salariées. Par exemple, si elles prennent un congé maternité, elles touchent l'allocation correspondante durant seize semaines sans interruption et le montant des prestations correspond à 100 % de la base de calcul. Si elles ont opté pour la base minimale, elles ne perçoivent ainsi que 260 euros par mois et doivent pourtant continuer à payer la cotisation de travailleuse indépendante si elles ne veulent pas perdre leur

source de revenu. D'une même manière, elles ne jouissent pas de l'heure d'allaitement par jour. Il faudrait par conséquent modifier le système de prestations sociales pour éviter ces discriminations.

Les femmes handicapées, d'origine ethnique différente, vivant en milieu rurale ou âgées nécessitent également une attention particulière. De nombreuses familles, touchées par le chômage et par l'instabilité du travail rémunéré, tirent leurs revenus des pensions de retraite de leurs membres les plus âgés. Cette dépendance économique engendre trop souvent des mauvais traitements, aussi bien psychologiques que physiques, à l'encontre des femmes âgées.

Propositions

Au regard de ces questions et dans la perspective d'avancer sur la voie d'une égalité véritable et effective, le Consell Nacional de Dones de Catalunya appelle les gouvernements à :

- Assurer, contrôler et rendre effective l'application de la législation relative à l'égalité.
- Promouvoir la responsabilité partagée des hommes et des femmes dans les activités de soin et le travail reproductif, en équilibrant les congés parentaux des hommes et des femmes, en les rendant égaux et non transférables, en développant une réforme des rythmes de travail et en proposant des politiques d'éducation à l'égalité dans les écoles, entre autres.
- Encourager la croissance des ressources destinées aux politiques sociales et aux politiques d'égalités pour faire progresser le bien-être en Catalogne.
- Offrir des mesures d'amélioration des conditions de travail et des conditions sociales des femmes en Catalogne.
- Combattre les inégalités salariales entre hommes et femmes sur le marché du travail, celles-ci représentant l'une des plus graves discriminations du système des relations de travail et une atteinte aux droits fondamentaux des femmes.